

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 14

Artikel: Boutades
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tunnel ; on doit calculer sa direction, de manière à ce qu'il arrive à être de plain-pied avec le sol même de la fosse. En second lieu, il faut que la cage s'emboîte aussi parfaitement que possible dans cette sorte de boyau. Si ces conditions sont remplies, dès que la cage fera irruption dans la trappe en abattant la cloison de terre, sous la poussée des chasseurs, le tigre apercevant de la lumière sur l'un des côtés de sa prison se précipitera aussitôt vers ce qu'il croit être le chemin de la liberté.

C'est en effet ce qui arrive toujours : au moment où la cage fait saillie dans la trappe, le tigre se lève, pousse un rugissement et fait un bond vers la lumière ; il entre dans la cage.

A ce moment précis, — et ce moment est réellement dramatique — deux hommes sautent dans la fosse, et, en un clin d'œil ferment l'entrée de la cage au moyen de gros bambous, avant même que la bête ait eu le temps de se retourner.

Il faut vraiment beaucoup de courage et un merveilleux sang-froid pour accomplir cette dernière partie de l'opération. Dès lors, le tigre est bel et bien prisonnier, il n'y a plus qu'à l'emmener.

Pour cela, on commence par tirer la cage en bambous hors du tunnel où elle est engagée.

On passe alors de longs bâtons solides à travers les barreaux, et un certain nombre d'hommes plaçant sur leurs épaules les extrémités de ces bâtons, soulèvent d'un commun effort cage et tigre, et se mettent en marche en cadence.

Les habitants des villages voisins viennent sur le passage de la caravane saluer par des cris de joie le triomphe des chasseurs et la prise du tigre qui, morne, avec son air de monarque détrôné, demeure couché au fond de sa cage.

On voit qu'il faut un singulier sang-froid pour mener à bien de pareilles entreprises.

Quant au courage, ou plutôt à la témérité des natifs du Gya, il n'a d'égale que leur merveilleuse adresse.

C'est ce malheureux tigre qui « travaillera » un jour, résigné et soumis, obéissant à la cravache d'un dompteur.

Coumeint quiè on tråovè adé son maitrè.

N'ia pas rein què lo lard dè rance. Lâi a dâi lulus que sont tant pegnettès, qu'on lâo dit dâi rances, bin su po cein que ne vaillont pas mé què lo lard trâo rassi, que tirè su lo dzauno ; kâ s'on n'est pas fou dâi rupians, on n'âmè diéro lè z'avâro.

Y'on dè stâo gaillâ, qu'êtai portant on retsâ, mâ que sè sarâi prâo trossâ la tsamba, coumeint on dit, se l'avâi peinsâ lâi trovâ pi on pape, avâi onna né la vesita dè son grandzi qu'avâi à lâi dévezâ d'oquière. Quand lo retsâ l'eut fê eintrâ dein lo pâilo et que sé

furon achetâ, ye lâi fe : du que n'ein qu'à dévezâ, n'ein pas tant fauta dè vairè bê, et on pâo bin espargni 'na gotta d'oulhio, kâ onna toumâie, c'est adé onna toumâie ; et mon compagnon détient lo crâisu.

Ma fâi on iadzo lo croset soclliâ, sé troviront à novion et on ne vayâi pas on istière, kâ n'iavâi pas dè louna et y'avâi 'na forta niola que dévant. Ao bet d'on momeint, lo retsâ oût que son grandzi avâi trait sè chôquès et que s'êtai lévâ dè dessus sa chaula ; et coumeint lo gaillâ bourgatâvè perquie en faseint remoâ la trablia et lè maooblio et qu'on arâi djurâ que brelangsivè, l'autro lâi fâ :

— Que dâo diablio fotemassi - vo perquie ?

— Eh bin, noutron maitre, se lâi repond lo pâysan, qu'êtai on mâlin et que sè volliâvè moquâ dè li sein férè asseimblant, du que n'ein qu'à dévezâ et que n'ein pas fauta dè elliarance, on pâo bin sè passâ d'usâ son tui dé tsausse, et ye douto mon patalon.

Boutades.

Un syndic visite la maison d'école, accompagné d'un maître d'état chargé d'y faire quelques réparations. Derrière le bâtiment se trouve un petit étang autour duquel le régent a placé lui-même une barrière fermée avec quelques perches prises au hasard dans un tas de bois.

— Qu'est-ce que cette affreuse balustrade ? demande le syndic en fronçant le sourcil.

— Eh bien, répond le régent, j'ai pensé qu'il était prudent de prendre cette précaution en vue des petits enfants qui viennent jouer par là.

— Oui, je comprends, fait le syndic, mais c'est laid, très laid... Quand les enfants auront grandi, faites-moi le plaisir d'enlever ça !

Au restaurant. — Un monsieur se plaint de ce que les œufs à la coque qu'on vient de lui servir ont une odeur horrible. Le patron, appelé, se rend à l'évidence et donne l'ordre d'apporter des œufs frais. Puis, faisant appeler la cuisinière, il lui dit à part : « Une autre fois, Julie, quand vous aurez des œufs aussi vieux que ça, souvenez-vous qu'ils ne peuvent pas être servis à la coque... Mettez-les de côté pour l'omelette. »

— Eh bien ! docteur, comment trouvez-vous ma belle-mère ?

— Un peu mieux... Cependant, la langue n'est pas bonne.

— Oh ! cela, elle l'avait avant.

Monsieur Bilbois vient d'être père après 6 ans de mariage, et sa joie ne connaît plus de bornes. Une heure s'est à peine écoulée depuis l'heureux événement, lorsqu'un commissionnaire lui remet une lettre.

— Pour qui ? fait-il en la prenant.

— Mais pour vous, pour M. Bilbois.

— Lequel ?... C'est que nous sommes deux, maintenant !

Au guichet d'une banque interlope :

— Je désirerais parler à M. le directeur.

Un employé, avec amabilité :

— Il vient d'être arrêté ; mais si monsieur désire verser tout de même ?

Réponse au problème de samedi : La 1^{re} part est de 20 fr., la 2^{me} de 35, la 3^{me} de 28, et la 4^{me} de 57 = 140 fr. — Plus de 80 réponses justes. — Le tirage au sort a donné la prime à M. Alfred Besson, à Fermens, Pampigny.

Quelques lettres insuffisamment franchies, ont été refusées.

Enigme.

Image naïve du temps,
Que rien n'arrête et ne devance,
Bien différent des courtisans,
C'est en reculant que j'avance.

Prime : Un porte-monnaie.

THÉÂTRE. Demain, dimanche, **Le chapeau de paille d'Italie**, comédie de Labiche et Michel, par une troupe de passage, avec le concours de M^{me} J. Saignard.

OPÉRA. — Mercredi 10 avril, **Les Pêcheurs de perles**, opéra en 3 actes et 4 tableaux, musique de Bizet.

L. MONNET.

Un jeune homme désire trouver un emploi dans une administration ou une maison de commerce. — S'adresser au **Bureau du Conte**.

Papeterie L. Monnet

rue Pépinet, 3, Lausanne.

Cartes de visite très soignées et lirées promptement. — Albums divers, buvards, serviettes, papeteries. — Sacs d'écoles à grand rabais. — Porte-monnaie, porte-feuilles, encriers de poche. Registres et copies de lettres.

Livre pour comptes de ménage, valable pour 4 ans. Prix : 2 fr.

Favey et Grognuz, 4^{me} édition augmentée de nombreux détails. Prix 2 fr.

La Vieille milice, amusant poème patois, de C. Dénérâz. Prix 60 centimes.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.